

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT N° VA-1301 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'AMOS

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1301 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Amos. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 22 octobre 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 22 octobre 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 22 octobre 2024

---

M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière